



227 EPCI
(au 1^{er} septembre 2007)
EPCI À FISCALITÉ PROPRE
Communautés
d'agglomération : 2
Communautés
de communes : 13
AUTRES GROUPEMENTS
SIVOM : 23
SIVU : 6
Syndicats mixtes fermés : 29
Syndicats mixtes ouverts : 9

L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES YVELINES

« Fixer le périmètre des SCOT avant ceux de l'intercommunalité »

Entretien avec **Jean-Marie Tétart**, président de la communauté de communes du Pays houdanais et secrétaire général de l'Union des maires des Yvelines.



municipales. Ainsi, la dernière CDCI a approuvé la démarche de Montfort-l'Amaury de constituer une communauté. Mais il sera plus difficile de créer des communautés dans la partie urbaine continue autour de Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine ou Achères.

Deux communautés de communes, dont celle que vous présidez, sont interdépartementales. Leur création a-t-elle été facile ?

Si l'on crée une communauté, c'est pour bâtir un projet de territoire, donc de développement économique et de services en tenant compte du bassin de vie. Celui de Houdan, situé à la frontière de l'Eure-et-Loir et de la région Centre, existe depuis le Moyen-âge. Aujourd'hui, certains jeunes de villages frontaliers de la communauté viennent à l'école à Houdan, d'autres, d'Eure-et-Loir, viennent au collège. Au moment de la création de la communauté de communes du Pays houdanais, nous avons donc souhaité ignorer les limites administratives afin de bâtir un territoire de projet qui corresponde au bassin de vie de Houdan. Cinq communes d'Eure-et-Loir qui se sont reconnues dans cette démarche ont rejoint la communauté. Notre territoire est à cheval sur quatre cantons, deux départements et deux régions. Pour autant, nous ne voulions pas

nous retrouver face à autant d'administrations et nous leur avons demandé de se coordonner afin de n'avoir à chaque fois qu'un interlocuteur pour nos projets. Et cela fonctionne.

Quelles sont les propositions du schéma départemental d'orientation intercommunale ? Des fusions sont-elles envisagées ?

Il n'y a pas encore de fusions proposées mais l'on entrevoit dès à présent les évolutions à venir. Ainsi, il y aura probablement des regroupements autour de la communauté d'agglomération de Mantes. Certaines communautés de communes ne sont pas viables, ce qui devrait aboutir à des accords de coopération de plus en plus forts. Cela pourrait être le cas par exemple des communautés des Portes de l'Île-de-France et du Plateau de Lommoye.

Les maires sont-ils d'accord avec les orientations proposées ?

Il y a un consensus sur la nécessité d'établir une grande correspondance entre les périmètres des intercommunalités et ceux des SCOT en faisant notamment en sorte que les communautés soient comprises à l'intérieur d'un même SCOT et ne puissent pas être à cheval sur deux de ces schémas. Cela a amené les élus à rediscuter les périmètres des SCOT et à se mettre d'accord sur le fait qu'il

fallait attendre que le périmètre de ces derniers soit fixé, puis organiser l'intercommunalité à l'intérieur de chaque SCOT. Cela replace la réflexion à un bon niveau, celui des projets de services et d'équipements. Cela guidera aussi les communes restant isolées pour choisir un territoire ou l'autre.

Le travail sur la réduction du nombre des syndicats intercommunaux a-t-il démarré ?

Cela se traduira sur le terrain par une démarche graduée et lente mais on arrivera au bout. Au fur et à mesure que les communautés vont s'enrichir de compétences globales, les syndicats disparaîtront. Cela sera plus difficile lorsque les syndicats seront à cheval sur deux communautés n'exerçant pas forcément les mêmes compétences. Il y aura aussi des difficultés dans des domaines comme l'assainissement collectif ou l'eau potable où il existe des syndicats très vastes exerçant bien au-delà de deux à trois communautés. Si on voulait fondre ces syndicats dans plusieurs, cela aurait inévitablement des conséquences sur le prix de l'eau. Cela demande donc à être étudié de près.

Propos recueillis par
Christine NEMARQ

CONTACT Union des maires des Yvelines. Tél. 01 39 50 29 89.

Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui de l'intercommunalité dans les Yvelines ?

Il s'agit à la fois d'un mouvement ancien avec l'existence des communautés d'agglomération de Mantes-en-Yvelines et de Saint-Quentin-en-Yvelines, issue de la transformation de l'ancienne ville nouvelle, et plus récent avec la création de communautés de communes depuis trois à quatre ans. Les choses, depuis, se sont accélérées et il existe à présent deux communautés d'agglomération et treize communautés de communes, rassemblant 60 % de la population du département.

Mais il existe toujours quasiment le même nombre de communes isolées que regroupées en intercommunalité. Cette situation va-t-elle changer ?

Des projets devraient voir le jour après les prochaines élections